

BAKOM	
0 5. MRZ. 2007	
Reg. Nr.	
DIR	
EO	
FTV	X kvd
LS	Sii
TS	
AF	
FM	

OFCOM
A l'att. de M. Matthias Ramsauer
Case postale
2501 BIENNE

Monthey, le 2 mars 2007

Demandes de concession pour la diffusion de programmes radio par T-DAB

Monsieur le Vice-Directeur,

La RRR a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du dossier concernant les dix-huit demandes de concession relatives à la nouvelle plate-forme DAB en Suisse alémanique.


La RRR ne prend pas position sur ces demandes et s'en remet à vos décisions.

La RRR considère que la situation qui prévaut en Suisse alémanique ne pourra probablement pas être reproduite telle quelle en Suisse romande. Le contexte global y est en effet singulièrement différent. La chronologie permet aussi de penser que des éléments, notamment techniques, pourraient évoluer rapidement.

Les radios, privées et publiques, de Suisse romande vous ont fait part il y a plus d'un an de leur intérêt pour ce nouveau mode de diffusion. Cette intention demeure telle qu'elle vous a été présentée.

En conclusion, les radios de la RRR saluent le dynamisme des leurs consœurs alémaniques et attendent d'avoir à se déterminer sur le dossier romand.

A cette réponse, nous joignons, Monsieur le Vice-Directeur, nos meilleures salutations.


RRR – Le Président
Claude Défago